



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 29 mars 2022 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/ Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité Approuve le Compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :

#### section de fonctionnement :

Recettes	1 955 458,83 €
Dépenses	<u>1 610 150,66 €</u>
Solde de l'exercice 2021	345 308,17 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 200 000,00 €

Excédent de fonctionnement total 2021 : 545 308,17 €

#### Section d'investissement :

Recettes	857 080,46 €
Dépenses	<u>388 355,64 €</u>
Excédent d'investissement de l'exercice	468 724,82 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	<u>859 695,43 €</u>

Excédent d'investissement total 2021 1 328 420,25 €

### 2/ Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal de Haguenau

### 3/ Approbation des tarifs municipaux 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le tableau des tarifs des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants.

### 4/ Approbation des subventions communales 2022/2023

Le Conseil municipal à l'unanimité Approuve le tableau des subventions de la commune pour l'année 2022.

### 5/ Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) :	25,05 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) :	43,92 %

#### **6/Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 545 308.17 €

à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2022 : 345 308.17 €

à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022 : 200 000.00 €

#### **7/Approbation du Budget primitif 2022 de la commune de Kilstett**

Le Conseil municipal, par 16 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022

Le budget préalablement proposé et discuté en commission réunie, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

Section de Fonctionnement à :	1 966 399.00 €
Section d'Investissement à :	1 901 869.72 €

#### **8/ Transparence sur les indemnités élus du conseil municipal**

Le Conseil municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues pas les élus.

#### **9/ Eglise saint Jean : Travaux de remplacement du chauffage et d'amélioration du confort thermique : choix du bureau de contrôle technique.**

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 1 abstention, DECIDE de retenir l'offre de la société Qualiconsult (67 960 Entzheim) pour 1 400.00 € HT pour la mission de contrôle technique et sécurité Incendie.

#### **10/ Eglise saint Jean : Travaux de remplacement du chauffage et d'amélioration du confort thermique : choix du prestataire pour les travaux : (Le point est retiré)**

#### **11/Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique au service technique**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste pour un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques aux grades : d'Adjoint technique, d'Adjoint technique principal de 1ère classe, d'[Adjoint technique principal de 2e classe](#) relevant de la catégorie hiérarchique C,

#### **12/ Ecole maternelle : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour un surcroît d'activités.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois et 15 jours allant du 01/09/2022 au 15/07/2023 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35h.

#### **13/ Personnel communal : mise en place du forfait mobilité**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune de KILSTETT dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,

#### **14/ Création de 10 postes d'emplois saisonniers**

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de créer 10 postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à août.

#### **15/ Bibliothèque municipale : approbation du règlement intérieur**

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale

#### **16/ Bibliothèque municipale : approbation de la charte des bénévoles**

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la charte des bénévoles qui interviennent au sein de la bibliothèque municipale.

#### **17/ Bibliothèque municipale : désherbage des collections 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque.

#### **18/Aide humanitaire aux habitants de l'Ukraine : don à la section de Brumath de la Croix Rouge française.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de verser 500 € à la Croix Rouge française pour les réfugiés de la guerre en Ukraine.

#### **19/Campagne électorale des législatives : mise à disposition gratuite des salles communales pour une réunion publique.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections législatives de 2022.

#### **20/Droit de préemption Urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières.

#### **21/Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) des communes de Gamsheim et Kilstett – Avis sur le projet**

Par courrier réceptionné le 16 décembre 2022, la commune de KILSTETT a été saisie par la Préfecture du Bas-Rhin, conformément aux dispositions de l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, pour donner son avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de Gamsheim et Kilstett.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, EMET un AVIS FAVORABLE sous conditions sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation des communes de Gamsheim et Kilstett

#### **22/ Ecole Elémentaire : Subvention projet pédagogique classe voile**

L'école élémentaire souhaite initier les enfants de la classe de CE2-CM1 (27 élèves) et de la classe de CM1-CM2 (31 élèves) à la voile. La classe transplantée se déroulera du 20 juin au 24 juin 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention de 1 200 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre du soutien au projet pédagogique « classe de voile ».

**Francis LAAS**  
**Maire**